



Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi **23 mai 2016 à 15h00** au siège social de la société, **Begijnenvest 113, Anvers**. Les actionnaires sont les biens venus à partir de 14h00 afin de faciliter les formalités d'admission à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015

3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2015, y compris l'approbation d'un dividende brut de **1,96 euro** par action.

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

6. Nomination d'administrateurs

6.1 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Jacques Delen** pour une période de quatre (4) ans.

Jacques Delen (°1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est président du conseil d'administration de la Banque Delen. Il est également administrateur du groupe de plantation coté en bourse Sipef et de la Banque J.Van Breda & C°. Jacques Delen est administrateur d'Ackermans & van Haaren depuis 1992 et a été nommé président du conseil d'administration en 2011.

6.2 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Macharis** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Macharis (°1962, belge) a obtenu en 1986 le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières et en 1983 le diplôme d'ingénieur industriel en automatisation. Il est actuellement CEO et président du comité de direction de VPK Packaging Group, un groupe à intégration verticale actif dans l'emballage et dont le siège central est

situé en Belgique. Pierre Macharis est également président de Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, il est administrateur de CEPI, la confédération européenne des industries papetières et il est membre du conseil d'administration et du comité de direction de la FEB. Pierre Macharis a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2004 et est président du comité de rémunération depuis 2011.

6.3 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Willaert** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Willaert (°1959, belge) est licencié en sciences commerciales et financières et a obtenu le diplôme de l'Association Belge des Analystes Financiers (ABA-BVFA), dont il est toujours membre. Pierre Willaert était associé gérant et membre du comité d'audit de la Banque Pulaetco jusqu'à l'acquisition par KBL en 2004. Il est aussi administrateur de Tein Technology, une entreprise ICT bruxelloise qui est notamment spécialisée dans la vidéosurveillance. En 1998, Pierre Willaert a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren et il préside, depuis 2004, le comité d'audit.

6.4 Proposition de décision⁽¹⁾ : approbation de la nomination de **Marion Debruyne SPRL**, représenté par Madame Marion Debruyne, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant compte tenu du fait que l'intéressée répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Le Professeur **Marion Debruyne** (°1972, belge), a effectué des études d'ingénier civil (1995) et a doctoré à la faculté des sciences économiques appliquées (2002), tous deux à l'Université de Gand. Elle a enseigné à la Wharton School, à la Kellogg Graduate School of Management et à la Goizueta Business School, toutes trois aux Etats-Unis. Marion Debruyne est actuellement doyenne de la Vlerick Business School. Gestion de l'innovation, marketing & sales et stratégie font partie de ses domaines d'expertise.

6.5 Proposition de décision⁽¹⁾ : approbation de la nomination de madame **Valérie Jurgens**, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant compte tenu du fait que l'intéressée répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Valérie Jurgens PhD (°1973, néerlandaise), a obtenu son doctorat à la School of Oriental and African Studies de l'Université de Londres (2010), où elle est active actuellement en tant que research associate. En outre, Valérie Jurgens siège dans les organes consultatifs de plusieurs institutions au Royaume-Uni et dans les Caraïbes qui ont pour but d'améliorer le sort de l'homme et de l'environnement.

Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros est prévue pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et de 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

7. Nomination du commissaire

Proposition de décision : sur recommandation du comité audit, approbation du renouvellement du mandat de commissaire d'**Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCSCRL**, avec le siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, qui désigne comme représentants permanents Rottiers & C° Réviseurs d'Entreprises SCRL, avec siège social à 2830 Tisselt, Beekstraat 125, représenté par monsieur Patrick Rottiers, et Wim Van Gasse SCIV SPRL, avec siège social à 8400 Oostende, Distellaan 84, représenté par monsieur Wim Van Gasse, pour une durée de trois (3) ans et approbation de la rémunération annuelle de 55.000 euros (hors TVA, frais inclus, indexé annuellement).

8. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

9. Délai de préavis

Proposition de décision : approbation d'un délai de préavis de 18 mois en cas de résiliation par la société du contrat de prestation de services indépendants avec Monsieur John-Eric Bertrand, membre du comité exécutif.

10. Tour de table

⁽¹⁾ Les CV des personnes concernées sont disponibles sur le site web www.avh.be et peuvent également être obtenus sur simple demande au numéro +32 (0)3 231 87 70

FORMALITES PRATIQUES

1. Actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'assemblée

Le droit de participer à l'assemblée générale ordinaire et d'y exercer le droit de vote revient aux personnes qui, selon la procédure décrite ci-dessous,

(i) font preuve de la détention le lundi **9 mai 2016** à minuit, heure belge ("**Date d'Enregistrement**") des actions avec lesquelles elles ont l'intention de participer à l'assemblée, et

(ii) qui confirment, au plus tard le mardi **17 mai 2016**, leur souhait de participer à l'assemblée.

Nous attirons votre attention sur le fait que seulement les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement sont autorisées à assister à l'assemblée générale et à y prendre part au vote.

Afin de pouvoir participer à l'assemblée, vous êtes priés d'observer les formalités suivantes :

• **Pour les détenteurs d'actions nominatives :** Vous devez confirmer votre participation à la société au plus tard le mardi **17 mai 2016** à minuit (heure belge) avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée. Vous pouvez informer la société par courrier (**Begijnenvest 113, 2000 Anvers**), par fax (+32 3 225 25 33) ou par e-mail (**AV2016@avh.be**). La société vérifiera le nombre d'actions que vous détenez à la Date d'Enregistrement sur base de votre inscription dans le registre des actionnaires.

• **Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :** Vous devez confirmer votre participation à votre banque au plus tard le mardi **17 mai 2016** à minuit (heure belge), avec mention du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer à l'assemblée. Votre banque est priée d'informer Delen Private Bank (par e-mail : **AVH2016@delen.be**) au plus tard le mercredi **18 mai 2016** de votre intention de participer à l'assemblée et du nombre d'actions avec lequel vous souhaitez participer. Votre banque doit également faire parvenir à Delen Private Bank une attestation de l'inscription en votre compte du nombre d'actions à la Date d'Enregistrement. La société vérifiera votre nombre d'actions à la Date d'Enregistrement sur base de cette attestation.

2. Actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée

Chaque actionnaire, qui a rempli les formalités d'admission décrites ci-dessus, peut se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire par un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire. Sauf dans les cas mentionnés dans le Code des sociétés, l'actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire.

Nous vous recommandons d'utiliser le modèle de procuration qui peut être téléchargé du site <http://fr.avh.be/ackermans-van-haaren/algemene-vergadering>. Ce formulaire peut également être obtenu sur simple demande au numéro **+32 (0)3 231 87 70**.

La notification de la procuration à la société doit se faire par écrit. Vous pouvez le faire par courrier (**Begijnenvest 113, 2000 Anvers**), par fax (+32 03 225 25 33) ou par e-mail (**AV2016@avh.be**). La procuration doit parvenir à la société au plus tard le mardi **17 mai 2016**. Si vous nous envoyez la procuration par fax ou par e-mail, nous prions votre mandataire de nous fournir l'original au plus tard au début de l'assemblée générale.

3. Droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins **3%** du capital social de la société, peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les actionnaires qui souhaitent exercer le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour doivent prouver qu'à la date de leur demande, ils détiennent au moins 3% du capital, ceci sur la base soit d'un certificat d'inscription des actions concernées dans le registre des actions au nom de la société, soit d'une attestation établie par la banque dont il ressort que le nombre d'actions dématérialisées à leur nom est inscrit en compte.

Les demandes visées au premier alinéa sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décision y afférentes, ou du texte des propositions de décision à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la société transmet l'accusé de réception de ces demandes. La société doit recevoir ces demandes au plus tard le dimanche **1 mai 2016**. Les demandes peuvent être adressées à la société par e-mail à l'adresse suivante : **agenda2016@avh.be**.

Si nécessaire, la société publiera au plus tard le vendredi **6 mai 2016** un ordre du jour complété et le modèle de procuration.

Les sujets ou propositions de résolutions soumis par un ou plusieurs actionnaires ne seront traités par l'assemblée que si l'actionnaire (ou les actionnaires) concerné(s) a (ont) rempli toutes les formalités d'admission requises pour prendre part à l'assemblée.

4. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire au sujet de leurs rapports ou les points de l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs ou le commissaire. Ces questions seront répondues au cours de la réunion, à condition que l'actionnaire répond aux formalités d'admission à la réunion. La société doit recevoir les questions au plus tard le mardi **17 mai 2016**. Elles peuvent être envoyées à la société par e-mail à l'adresse suivante: **AV2016@avh.be**.

5. Documents disponibles

Tout actionnaire peut obtenir gratuitement au siège de la société, pendant les heures de bureau, une copie des comptes annuels, du rapport annuel et du rapport du commissaire, ainsi que de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et du formulaire de procuration. Les demandes pour l'obtention d'une copie gratuite peuvent également être envoyées par e-mail à **AV2016@avh.be** ou par courrier (Ackermans & van Haaren SA, à l'attention de Brigitte Stockman, Begijnenvest 113, 2000 Anvers).

6. Site web

Toutes les informations relatives à l'assemblée générale ordinaire sont disponibles sur <http://fr.avh.be/ackermans-van-haaren/algemene-vergadering>.

Le conseil d'administration - 21 mars 2016